



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE OCCITANIE

CSE Ordinaire du 21 juin 2022

La réunion du CSE du 21 juin 2022 s'est déroulée en présentiel-teams sur le centre de Saint-Chély-d'Apcher. Elle était présidée par Messieurs Mahé DR, Costiou DRA Occitanie et Mesdames Avaro DRRHS Occitanie, Chiarelli de la CARSAT (Caisse Assurance Retraite et de la Santé au Travail).



Vous trouverez ci-dessous la communication de l'intersyndicale en début de séance sur les négociations des NAO

Commentaires FO

Les élus et membres du CSEE vous informent que la déclaration ci-dessous a été faite ce jour en CSEE afin de soutenir les négociateurs et de ce fait la séance est actuellement interrompue et que par solidarité nous sommes en grève



Déclaration intersyndicale CSEE du 21 juin 202

Au moment où débute la 3ème séance de négociation NAO, les membres du CSEE Occitanie interpellent la Direction sur les revendications pour cette négociation que porte l'intersyndicale :

- Augmentation de 100€ de la PRU
- Revalorisation du point d'indice bloqué depuis 22 ans
- Des augmentations forfaitaires de l'appointement individuel de base du salaire
- Des primes d'expériences qui continuent d'évoluer au-delà de 15 ans d'ancienneté

Par solidarité avec nos négociateurs nationaux, les membres du CSEE interrompent leur participation à ce CSEE pour se mettre en grève à partir de maintenant.

3000 salariés ont participé au vote électronique pour soutenir la pétition de notre pouvoir d'achat !

Approbation PV CSEE ordinaire du 22 mars 2022
Approbation rapport annuel de gestion 2021

Commentaires FO

Le PV CSEE ordinaire du 22 mars 2022 est approuvé.
Le rapport annuel de gestion est approuvé.

Comité Social et Economique d'Etablissement

Afpa



Occitanie

Rapport annuel d'activité et de gestion 2021



CSEE AFPA Occitanie

Retour sur visites de la CSSCT : Albi, Balma, Saint Jean de Védas avec documents afférents (courriers de l'inspection du Travail et de la Carsat), présence de Madame CHIARELLI de la CARSAT.

Présence des partenaires pour les visites.

Albi Carsat, Inspecteur du Travail et services santé,

Balma Carsat

St Jean de Védas Carsat et services santé.

Concernant les 3 sites : absence de suivi des dossiers soulevés par les visites CSSCT.

Actions préconisées non réalisées : formation au risque chimique, affichage des fiches de données sécurité, bacs de rétention, défibrillateur à installer en extérieur.

-Sur les 3 sites nos partenaires ont été surpris par la lourdeur de notre DU et ont été critiques sur le contenu non adapté.

Le DU devrait correspondre à l'environnement qu'il décrit et ce n'est pas le cas.

Au sujet des enquêtes suite aux accidents de travail, il nous est demandé de les réaliser systématiquement quelle que soit la gravité en y consacrant le temps nécessaire.

Les trois sites visités disposent d'un atelier soudage. Les risques dus aux gaz de soudure, aspiration et traitement sont préoccupants. Les rapports de contrôle posent des alertes de non-fonctionnement ou mauvais fonctionnement. Nous avons aussi des bruits importants dans les parties meulage. Nous trouvons des problèmes importants sur l'électricité, la sécurité des personnes, cuisines, atelier soudure, carrosserie

Sur Balma il y a des tourelles d'extraction (CTA) mais personne n'a les notices, ne sait comment cela fonctionne, ne connaît les valeurs de références, Il y a eu plusieurs visites, des préconisations ont été faites, prises en compte par la Direction de l'immobilier nationale, les services régionaux avec le Responsable exécutive service et les Entreprises qui font la maintenance.

Les cabines de meulage n'étaient pas dans le périmètre de l'organisme de contrôle. Non contrôlées depuis leur rénovation, personne ne connaît leurs valeurs de références à l'installation. Est-ce la même chose sur les autres centres soudage (Alès, St Jean et Albi) ? Lors du contrôle effectué par la CARSAT même une simple fumée n'était pas aspirée... Un de nos collègues a eu des problèmes de santé importants et nous découvrons que depuis 2018 aucune mesure n'a été effectuée pour être certain que les salariés et stagiaires n'étaient pas exposés.

Lors des 2 visites de contrôle ni la DIA ni le responsable exécutive service régional n'étaient présents.

Le contrôleur CARSAT insiste sur la nécessité de former les futurs travailleurs aux règles essentielles de sécurité quitte à ce que la CARSAT vienne former dans ce sens nos stagiaires et collègues dans nos centres.

Pour répondre à ce point si sensible la réponse du **Directeur Régional** :

« Je ferme une par une, les unités de formations où un coût est trop important pour une remise en état ! »



Les salariés de l'Occitanie apprécieront !

Commentaires FO

Les élus de **Force Ouvrière** remercient l'ensemble des OS d'avoir soutenu la déclaration que vous pourrez lire ci-dessous

La Secrétaire du CSE rappelle l'article L. 4121-1 du Code du travail :

L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher.

Adapter en tenant compte du changement des circonstances

En vue d'améliorer les situations existantes

Qui comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels.
- Des actions d'information et de formation.
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.



**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
OCCITANIE du 21 Juin 2022 à Saint-Chély-d'Apcher
DECLARATION**



Les membres du CSEE Occitanie souhaitent vous interpellier sur un sujet de sécurité et de santé récurant concernant le centre de Balma. Sujet qui malgré de nombreuses relances par mails aux différentes directions successives de Balma, DP, CHSCT et CRE Midi-Pyrénées n'a pas abouti à un résultat satisfaisant.

La visite de la commission CSSCT, en présence de la contrôleuse de sécurité, prévention des risques professionnels, de l'inspectrice du travail, des RP, de la Directrice et du RGS du centre de Balma s'est déroulé en 2 temps :

1^{ère} visite le 5 avril 2022 suivi d'une 2nd visite le 5 mai 2022.

À la suite de la première visite, un mail a été adressé par la CARSAT le 7 avril 2022 et un courrier par Madame l'inspectrice du travail le 27 avril 2022 concernant :

- La vérification des machines
- La ventilation/aspiration à la source
- Les risques chimiques
- Les risques de chute de hauteur

À la suite de la 2nd visite du centre de Balma le 5 mai 2022, un second mail a été adressé par la CARSAT le 17 mai 2022 concernant :

- Local technique du 1^{er} étage du bâtiment C : la CTA
- Local meulage
- Local soudage
- Local ressuage

Dans ce courrier, des préconisations ont été demandées :

- Un diagnostic du système de ventilation, avec un bilan aéraulique de chaque CTA, Bilan aéraulique des autres ventilateurs situés dans le local technique.
- Plan du réseau ventilation avec identification.
- Pour les systèmes de captation à la source : cheminement de l'air extrait et performance aéraulique de l'équipement.

A partir de ces informations, la CARSAT demande (cf. mail CARSAT) :

- Remettre à jour le dossier dès la mise en service des plans d'installation avec les points de mesures et des éléments qui la constitue, les calculs aérodynamiques théoriques, les valeurs de référence mesurée lors de la réception : débit d'air, vitesses d'air, pression statique.
- A élaborer par le chef d'établissement : les consignes périodiques des performances aérodynamiques, les recueils des opérations de maintenance et d'entretien, les modifications apportées.
- Recenser toutes les installations de ventilation dans les locaux à pollution spécifique, les intégrer dans la liste des équipements soumis à vérification périodique.
- Fournir les FDS (Fiches de Données de Sécurité) des produits utilisés datant de moins de 3 mois.
- Communiquer à la CARSAT en complément du diagnostic, le dossier technique fourni par l'installateur des tables aspirantes dans la salle de meulage auquel a fait référence Mme la Directrice du centre de Balma.

L'APAVE a réalisé le 29 avril 2022, la vérification périodique des installations des cabines de meulage. Ce contrôle n'avait jamais été réalisé jusqu'à ce jour.

Les premiers éléments donnés par l'APAVE font état de turbulences importantes et de la faible vitesse d'air au niveau des tables aspirantes. La CTA assurant la ventilation générale ne fonctionnait pas à la suite d'une coupure électrique non rétablie au moment du contrôle.

Pour mémoire dans le centre de Balma, sur le métier du soudage il y avait 2 formateurs.

En octobre 2016 l'un des formateurs a eu un accident de travail.

Le 27 janvier 2017 une mesure a été réalisée sur les cabines de meulage : les résultats étaient non satisfaisants.

En juillet 2017 une offre commerciale a été transmise à l'ingénieur de sécurité.

Les travaux pour installer les cabines de meulage ont commencé en décembre 2017 pour se terminer en janvier 2018.

Une réception des travaux a été actée en février 2018.

- Entre octobre 2016 et janvier 2018, le deuxième formateur accompagné d'autres formateurs en CDD ont continués à former des stagiaires dans la salle de meulage non remise en conformité.

Lorsque les nouvelles cabines de meulage ont été installées de janvier 2018 à ce jour, le formateur référent ainsi que des CDD intérim ont continué à former des stagiaires dans un environnement non conforme comme décrit dans le compte rendu de l'APAVE du 29 avril 2022.

Nous vous rappelons l'article L. 4121-1 du Code du travail :

L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher.

Adapter en tenant compte du changement des circonstances

En vue d'améliorer les situations existantes

Qui comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels.
- Des actions d'information et de formation.
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Nous vous demandons :

- de contacter l'ensemble des salariés qui ont occupé le poste de formateur en soudage à Balma de 2016 à ce jour afin de les informer des risques qu'ils ont encouru sur cette période.
- de mettre en place des préconisations conforme aux exigences de la CARSAT et de l'Inspection du Travail, afin de garantir la santé et la sécurité des salariés concernés,
- la mise en place d'un échéancier précis concernant la mise en conformité du plateau technique et de la CTA comme décrit sur les courriers et mails de l'inspectrice du travail et de la CARSAT.
- de tenir informé les membres du CSEE et RP du centre de l'avancement du dossier (courriers, courriels, réunions...)

Nous vous rappelons que l'AFPA doit être garante de la sécurité et de la santé de tous les salariés et nous considérons qu'il y a négligence de la part de l'AFPA.

Commentaires FO

La délégation Force ouvrière attend des réponses à la déclaration faites ce jour, pour la prise en compte des personnes concernées, à ce jour silence.

Rapport annuel d'activité du médecin du travail et fiche entreprise de chaque établissement 2020/2021 (non présent sur la BDES) présence de Madame Chiarelli de la CARSAT.

Le secrétaire adjoint du CSE expose le bilan de l'année 2021 du **PAPRPACT** Programme Annuel de Prévention des **Risques Professionnels** et **Amélioration des Conditions de Travail** réalisé par les élus de la CSSCT Occitanie

Les descriptions des unités de travail, de la situation pouvant amener au risque, et de l'action prévue sont rarement claires (hormis un centre). On ne comprend pas tout. La lecture du PAPRACT, comme celle du D.U devrait nous permettre de visualiser les situations de travail, ce n'est pas le cas.

Peu de centre (hormis un centre) ont complété la page RNI-DU. Pourquoi ? les consignes n'étaient pas les mêmes pour tous les salariés désignés compétents ?

Les PAPRPACT pour 2021 sont datés du 8 avril au 7 septembre 2021 ! A ces dates ils sont figés. Des actions sont prévues mais on ne peut pas savoir si elles ont abouti en cours d'année 2021.

Le bilan santé hygiène du Président du CSE pourrait nous informer des actions réalisées en cours d'année mais il ne le fait pas. Il nous manque donc un élément important d'appréciation pour donner un avis sur la portée réelle des actions inscrites sur ces documents. Les choses faites ne sont pas tracées, celles en cours non plus et celles repoussées ou abandonnées encore moins.

Les PAPRPACT ne reprennent pas tous les risques identifiés par activité, certains ne prennent que les risques élevés ou critiques. Cela veut-il dire que les risques acceptables ou raisonnables ne doivent pas être traités ? Ils devraient tous apparaître avec un degré de priorisation.

Un centre ne fait apparaître que 2 risques particuliers par activité, un dans le gros œuvre et un en TSBEC, aucun autre risque élevé ou critique sur un aussi gros centre ?

Les actions entreprises ne sont pratiquement jamais chiffrées (hors un centre). Pourtant le Bilan du président fait apparaître des sommes allouées à la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail. On ne peut pas faire le lien entre ce qui est tracé sur le PAPRPACT et les sommes du bilan !

L'unité de travail retenue est, certaines fois le GRN, d'autre fois le regroupement de plusieurs formations. Lorsque c'est le cas il est difficile de retrouver sur le DU le risque identifié.

Hormis un centre, la partie RPS n'est pas complétée alors qu'un document de la DR nous disait que tous les centres étaient à jour ?

Ce document est-il présent pour répondre à une obligation réglementaire imposée et contraignante ou bien est-il présent dans le but de sécuriser les situations de travail et de faire de la prévention ? Nous nous posons la question ?

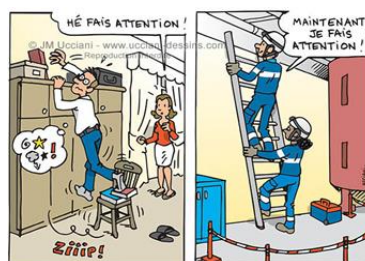
Les DU et PAPRPACT n'ont pas été présentés au personnel dans tous les centres de la région.

Certains DU n'ont pas été complétés avec le personnel utilisant les locaux de ce fait les plans d'action n'ont pas été établis avec les intéressés.

Commentaires FO

Madame CHIARELLI de la CARSAT (Caisse Assurance Retraite et de la Santé au Travail) intervient sur la nécessité de réaliser un bilan, il faut une feuille de route Mr le DR !

On devrait l'établir à la fin d'une période en vue de programmer sur la période à venir et demander l'avis des membres de la CSSCT. Nous attendons le compte-rendu de la CARSAT



3.8 : Accident de Travail : enquêtes en cours et à venir Présence de Madame Chiarelli de la CARSAT.

Une proposition a été soumise à l'ensemble du CSE.

A chaque Accident de Travail (sauf ceux déclarés cas grave), systématiquement une pré-enquête sera notifiée par les Représentants de Proximités, qui sera ensuite remontée au CSE.

Ce premier recueil facilitera la délégation du CSE à valider le contenu de la pré-enquête et donnera son avis, pour intervenir, réaliser une enquête sur le site où s'est déclaré de l'accident en présence de tous les acteurs du centre,

Deux élus se sont proposés à réaliser une fiche aux RP de l'Occitanie.

Cette fiche, sera simple d'utilisation pour ne pas déborder sur le temps de travail des Représentants de Proximités.

Le Document Unique sera en permanence réactualisé pour chaque incident/accident.

Les élus de **Force Ouvrière** ont participé à la construction du fichier qui sera présenté à la réunion annuelle RP/CSE/Direction.

De même un stagiaire ayant eu un accident de travail, une analyse et une cause de l'AT doivent être remontées-aux RP, le DU et le PAPE doivent être mise à jour pour la CARSAT, des actions de prévention en lien avec l'analyse du poste de travail du stagiaire doivent déterminer les causes de l'AT.

Les élus de **Force Ouvrière** demandent également un premier recueil pour faciliter la délégation du CSE, valider le contenu de la pré-enquête et donner son avis, pour intervenir, réaliser une enquête sur le site où s'est déclaré l'accident en présence de tous les acteurs du centre,



Information de la DRRH-DS

La DRRH-DS nous informe que lors du CSE du mois de juillet des points seront abordés à l'ordre du jour du CSE à Balma :

La stratégie et le plan d'action programmation sourcing.

Le bilan de l'emploi CDI-CDD-postes vacants.

Le bilan des RGS.

Présentation sur le bilan sur la mesure mis en œuvre dans le cadre du PSE.

Accord de séquençement.

Les élus lui font remarquer que des questions seront également posées par les élus et à traiter lors de la réunion à Balma.

Les élus lui proposent de faire une réunion extraordinaire, pour finir le CSE du mois de juin, afin de pouvoir traiter les points que la DRRH-DS veut notifier sur l'ordre du jour de juillet.

La DRRH-DS nous confie que cela ne sera pas possible, compte tenu de son agenda, des congés qui s'approchent.

Les élus de **Force Ouvrière** lui propose de créer un poste de DRRH-DS-A (adjoint).



Point d'actualité par le président

Le président revient sur l'inauguration du plateau technique AMB (Agent de Maintenance du Bâtiment) qui s'est déroulée à Saint-Chély-D'Apcher, en présence du préfet de la Lozère, de Madame la maire de Saint-Chély-D'Apcher.

A la fin de l'inauguration, un cochon à la broche était proposé aux convives.

De plus l'ensemble du CSE n'a pas voulu pénaliser le centre de Saint-Chely-d'Apcher en faisant une manifestation au moment où le préfet et les autorités étaient présents afin de ne pas nuire au Centre.



Sur la situation économique, le DR expose une année 2022 compliquée !

Cela ne s'améliore pas, l'AFPA Occitanie attend le 3ème bon de commande de la région.

Il y aura moins de stagiaires que l'année dernière à date.

Il y aura une baisse d'activité en Occitanie et au National pour l'année 2022.

Les élus de **Force Ouvrière** interrogent le Directeur Régional sur la venue de la Directrice Générale en Occitanie ?

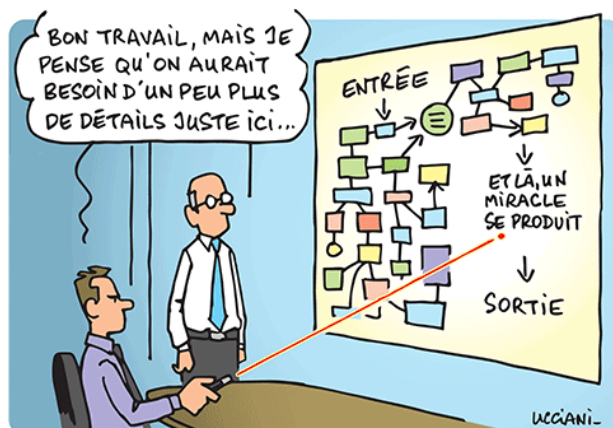
La DG devait faire une visite au centre de Tarbes le 15 juin 2022.

Compte tenu de la situation économique tendue en Occitanie, la DG accompagnée des 2 directeurs généraux délégués, DR et DRA Occitanie, a souhaité réaliser une analyse et compréhension sur la situation économique du territoire de l'Occitanie.

4 directeurs de centre ont été invités à cette réunion : Ales-Balma-Carcassonne-Rodez pour aborder ces items.

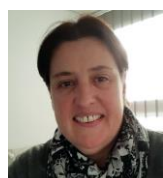
Le DR nous confie que la réunion a été positive !

Les élus de **Force Ouvrière** sont ravis que des mois meilleurs nous arrivent !



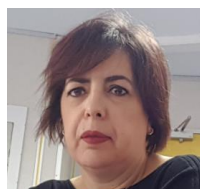
Vos élus Force Ouvrière au CSEE

Élu/élue FO Titulaires au CSEE



élues FO suppléantes au CSEE

Vos DSR(s) Force Ouvrière en Occitanie



Eve Jouanole
Rivesaltes (66)

Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)

Philippe Michaud
Balma (31)

Laurent Quinsat
Balma (31)

Le Représentant Syndical Force Ouvrière en Occitanie



Laurent Quinsat
Balma (31)

BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à FOAFPA.Occitanie@afpa.fr

NOM-Prénom :
Centre de rattachement :
Emploi :
Téléphone :
Adresse postale personnelle :
Mail personnel :

Merci de joindre votre bulletin de paie de Janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : vous récupérez, en crédit d'impôts, 66 % du montant versé.

Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !